

ARRÊTÉ

Le Ministre des Affaires culturelles

VU la loi du 31 Décembre 1913 sur les Monuments Historiques, et notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 Juillet 1927, 27 Août 1941, 25 Février 1943, 24 Mai 1951, 30 Décembre 1966 et le décret du 18 Avril 1961 ;

La Commission Supérieure des Monuments Historiques entendue ;

A R R Ê T É :

Article 1er - Est inscrit sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques, en totalité, l'ancien entrepôt situé place Lainé à BORDEAUX (Gironde), figurant au cadastre section E, sous le N° 80, d'une contenance de 79 a 34 ca et appartenant à la Chambre de Commerce et d'Industrie de BORDEAUX (Gironde), établissement public créé le 26 Mai 1705, régie par la loi du 9 Avril 1898, ayant son siège social, 12, place de la Bourse à BORDEAUX et pour représentant responsable M. MATHIEU Robert, Président, demeurant 28, place Gambetta à BORDEAUX (Gironde).

Cet établissement en est propriétaire depuis une date antérieure au 1er Janvier 1956.

Article 2 - Le présent arrêté sera publié au Bureau des Hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit.

Article 3 - Il sera notifié au Préfet du département, au Maire de la commune et au propriétaire intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

PARIS, le 25 JAN 1973

Pour le Ministre et par délégation :
Le Directeur de l'Architecture



Alain BACQUET